



Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle

Feuille de route de la révision du SCoT

Septembre 2022

Sommaire

- 3** Les principes de la révision du SCoT de l'Agglomération
Tourangelle
- 4** Gouvernance
- 5** La participation des acteurs
- 6** Modalités d'organisation
- 9** Les pièces du SCoT
- 10** Frise de la révision du SCoT
- 11** Le budget prévisionnel de la révision

I. LES PRINCIPES DE LA REVISION DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE

Le SCoT révisé est une excellente occasion de mettre en place un nouveau projet de territoire. Il est nécessaire pour cela de tenir compte :

- Du passé : ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas pu être mis en œuvre, des forces et des faiblesses du précédent texte.
- Des nouveaux impératifs (loi Elan, loi Climat et Résilience, ZAN, etc.).
- De la volonté territoriale : des élus, des acteurs socio-économiques et des citoyens.

Cette révision se fera sous la forme « moderne » définie par l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020. Le SMAT avait proposé cette option lors du comité syndical du 12 février 2021 qui a été acceptée. Pour rappel, voici les documents qui devront s'y trouver :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique porteur d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs qui définit des orientations localisées autour de plusieurs grandes thématiques ainsi que des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, via le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) ;
- Le Programme d'actions : le choix a également été fait de doter le SCoT d'un Programme d'actions pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale.
- Des annexes : diagnostic, évaluation environnementale...

La révision du SCoT mettra en place une méthodologie nouvelle basée sur une participation par l'implication : à la fois les principes votés par le SMAT en 2017, auxquels s'ajoute un dispositif de scène citoyenne et des groupes partenariaux incluant élus, acteurs institutionnels et société civile. Cette nouveauté implique un vote du comité syndical sur la délibération des modalités de concertation actualisées.

II. GOUVERNANCE

La mise en place de groupes partenariaux

L'ambition de ce SCoT est de faire travailler ensemble élus, société civile et citoyens pour une vision renouvelée et partagée de l'avenir de notre territoire. Elus, acteurs institutionnels et société civile élaboreront ensemble des contributions sur les grandes thématiques relevées, au sein de groupes partenariaux.

Il s'agit de la fabrique n°1 du SCoT. Les membres du comité syndical siègeront au sein groupes partenariaux, qui produiront les Cahiers de la Révision.

La création d'une scène citoyenne

Le panel citoyen contribuera à la dimension prospective du SCoT. Les autres habitants seront concertés à chaque point d'étape important de la révision (cahiers de la révision, Livre Blanc des modes de vie, projet de P.A.S...).

C'est la fabrique n°2 du SCoT.

Avec le concours de l'ATU, le bureau et le comité syndical auront ensuite pour mission de construire, d'arbitrer et de voter, à partir des matériaux accumulés dans les séquences précédentes, le P.A.S puis le D.O.O et le programme d'actions.

Des consultations publiques seront également réalisées à l'occasion de réunions publiques afin de présenter les avancées du SCoT et d'échanger avec la population en présence des élus du SMAT.

III. LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Des séquences thématiques au sein de groupes partenariaux pour alimenter la révision

Les 5 séquences thématiques suivantes feront l'objet de travaux des groupes partenariaux :

- La santé au sens de l'OMS à savoir un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social des habitants ;
 - L'habitat et la population ;
 - L'économie et l'emploi ;
 - Les questions environnementales autour des enjeux de transitions écologiques et énergétiques ;
 - Les mobilités.
- ⇒ Modalités : les élus du SMAT et des EPCI se réunissent avec des acteurs publics, privés et associatifs des trois EPCI. Ils travaillent à la révision du SCoT via des groupes partenariaux.
- ⇒ Calendrier : octobre 2022 à décembre 2023

La consultation du public

Elle se fait par le jeu combiné de réunions publiques, de l'accès aux documents et à la possibilité d'expression (cahier de doléances).

La scène citoyenne

Création d'un espace de réflexions citoyen autour de prospectives territoriales, qui regroupera un panel de citoyens de 15 à 30 citoyens au cours de l'année 2023. C'est une nouveauté de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Modalités : la constitution de cette scène se fait à partir d'un appel d'offres à destination des entreprises ou associations spécialisées dans la constitution de ce panel. L'objectif est de contribuer à écrire un Livre Blanc des modes de vie en 2050 alimentant la dimension prospective du PAS.

Calendrier : de janvier à novembre 2023.

Cette nouveauté nécessite une délibération.

IV. MODALITES D'ORGANISATION

Deux piliers pour le projet

Ce travail sera précédé par une journée exploratoire sur le thème des enjeux de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique et sur le thème de la santé et du bien-être territorial. Ils sont les piliers pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle. Cette journée est prévue en novembre et est à destination des élus et des partenaires afin de créer un cadre de dialogue partagé.

Les groupes partenariaux

Suite aux réflexions des précédents séminaires, des groupes partenariaux associant élus, acteurs institutionnels et société civile (administrations, entreprises, associations, personnalités qualifiées, Codev, Ceser...) seront constitués pour traiter les points que le SCoT a pu laisser en souffrance : question des densités de l'habitat, des équipements de mobilités, de prise en considération de questions environnementales...

L'apport de l'expertise des acteurs privés, publics et associatifs, devra permettre de proposer des pistes d'action réalistes pour les documents du SCoT révisé, notamment son programme d'actions.

- Une organisation en 5 séquences thématiques, soit une durée moyenne de 3 à 4 mois par séquence, (à l'exception de la séquence santé organisée en partenariat avec l'ARS et le DREAL, voir encadré plus bas).
 - 1) Habitat
 - 2) Emploi-Economie
 - 3) Nature
 - 4) Mobilité
 - 5) Santé

Ces cinq séquences reposent sur les deux piliers de la révision du SCoT : adaptation au changement climatique et santé et bien-être pour tous.

Les quatre premières séquences s'organiseront selon le format de travail présenté ci-après :

1. Préparation de la séquence par le bureau du SMAT

- Il précise l'enjeu de la séquence thématique et les objectifs de la révision dans le champ concerné. Il est le garant de l'avancement des travaux ;
- Il définit les pièces à produire en amont de la séquence pour en alimenter le contenu : éléments de diagnostic, indicateurs à mobiliser, revue de projets, études spécifiques, enquêtes ou entretiens à réaliser, apports prospectifs, cadrage juridique, productions cartographiques... ;
- Il compose le groupe partenarial qui va être invité à se saisir du sujet et fixe le calendrier de son travail.

IV. MODALITES D'ORGANISATION (suite)

2. *Journée de travail du groupe partenarial*

- Le groupe partenarial est composé d'élus (du SMAT, des EPCI, mais aussi selon les enjeux des communes, du Département ou de la Région), d'acteurs publics et privés, parties prenantes de l'enjeu de la séquence, de partenaires institutionnels, de cadres techniques, d'associations, etc.
- Il est recomposé selon les besoins de chaque séquence et peut comporter une part de participants permanents et une part de participants ponctuels (c'est la « communauté d'acteurs » proposée en séminaire du 31 mai).
- Il travaille chaque thème en une seule fois, sur une journée ou une demi-journée complète. En fonction des besoins, des temps supplémentaires peuvent être envisagés.
- Il est alimenté par les travaux réalisés en amont à la demande du bureau.
- L'objectif de la journée de travail avec le groupe partenarial est de compléter l'état des lieux du diagnostic au besoin, de produire des matériaux pour le P.A.S et de repérer les termes à venir du D.O.O. Le groupe partenarial n'est pas décisionnel : il permet de rassembler et d'ordonner le matériau de la révision.
- Chaque journée du groupe partenarial donne lieu dans les semaines qui suivent à un « cahier de la révision », qui doit pouvoir constituer la ressource pour l'écriture à venir du SCoT révisé.

Sur la Séquence Santé :

*Dans le cadre de l'appel à projets sur la thématique santé-environnement, le SMAT a obtenu une subvention de 25 000 euros de l'ARS et de la DREAL sur le thème « le SCoT de l'Agglomération Tourangelle : outil d'urbanisme favorable à la santé ? ». Quatre ateliers thématiques seront organisés : présentation du concept d'urbanisme favorable à la santé, un territoire vert, un territoire sain, un territoire d'accueil. A l'issue de ces ateliers, un comité partenarial se réunira pour synthétiser des éléments stratégiques à intégrer aux documents du SCoT afin de faire évoluer notre territoire vers un authentique territoire propice à la santé et au bien-être, rejoignant ainsi l'objectif de l'exercice de prospective territoriale citoyenne. **Santé et bien-être seront ainsi les fils rouges de la révision du SCoT.***

IV. MODALITES D'ORGANISATION (suite)

La scène de prospective citoyenne

La révision s'appuie aussi sur un dispositif de prospective territoriale citoyenne pour enrichir la réflexion, en place à partir de début 2023. Le SMAT a ainsi la volonté d'accompagner la révision de son SCoT par une démarche originale à cette échelle de démocratie participative. Un panel de citoyens produira un Livre Blanc sur les modes de vie en 2050, garant d'un territoire de bien-être. Ce Livre Blanc alimentera la construction du SCoT.

La démarche serait conduite entre janvier et octobre 2023 avec une restitution du Livre Blanc à l'automne 2023, avec un minimum de quatre réunions physiques de l'ensemble du panel. Pour alimenter le champ de réflexion de la scène citoyenne, il sera suggéré que cette scène investisse notamment des sujets dont le SCoT de 2013 ne parlait pas, ou pas assez, et d'aller sur des sujets nouveaux et transversaux : « bien-être territorial », « nature de la prospérité et conception collective de la richesse », « évolution des rapports sociotechniques », « nouvelles contraintes, nouvelles limites » ... Cela invitera le panel à proposer, le cas échéant, des contributions pour le P.A.S. et des recommandations pour le D.O.O. et le programme d'actions.

La prospective citoyenne territoriale se veut un moment clé de la révision, qui alimentera pleinement la production du SCoT révisé. Le Livre Blanc sera intégré aux annexes composant le SCoT.

La consultation publique

L'objectif est de répondre aux attentes de la délibération sur les modalités de concertation prescrites en 2017. Il s'agit de recueillir l'avis de la population aux moments clés de la fabrique du SCoT. Plusieurs modalités sont envisagées.

Une conférence de restitution du Livre Blanc aux élus du SMAT est organisée à l'issue du travail avec le panel citoyen à l'automne 2023. Elle assure la présentation publique du Livre Blanc des Citoyens du SCoT. Elle permet au public qui aura eu connaissance préalablement du Livre Blanc (publication sur le site internet) de se l'approprier et de réagir. Ces éléments de réponse et d'interpellation seront des contributions complémentaires à la révision du SCoT.

Dans le même esprit que la conférence de la restitution du Livre Blanc, cinq réunions publiques seront organisées pour permettre la présentation publique des cinq cahiers de la révision. Là encore, les documents seront mis en ligne en amont des réunions pour permettre aux habitants de se les approprier et de réagir.

Il est également prévu la tenue d'une réunion publique de restitution des grandes lignes du projet de territoire une fois celui-ci stabilisé. Au final, ce sont bien l'ensemble des matériaux à la base de la révision du SCoT qui aura été soumis à la discussion citoyenne.

V. LES PIÈCES DU SCoT

Projet d'Aménagement Stratégique

La séquence d'écriture finale du projet du territoire sera initiée également au début de l'année 2024 sur la base de la matière produite. Des temps en bureau syndical sont prévus pour arbitrer la construction du P.A.S.

Le P.A.S fixe des objectifs de développement d'aménagement sur les 20 prochaines années, il remplace le PADD.

Ce travail sera mené en partenariat étroit avec l'ATU ainsi que par l'accompagnement d'un prestataire externe sur le projet prospectif et spatial et sera conclu en comité syndical à la fin du premier semestre 2024 lors du débat des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique conformément au Code de l'Urbanisme.

Une restitution des grandes lignes du projet de territoire sous la forme d'un séminaire ouvert au public aura lieu en amont du débat du P.A.S.

Document d'Orientation et d'Objectifs et Programme d'actions

Le D.O.O et le Programme d'actions feront l'objet de la même procédure de rédaction une fois les premiers éléments du P.A.S stabilisés lors des bureaux syndicaux. Les dispositions réglementaires et leurs portées opérationnelles envisagées seront également soumises à arbitrage lors de bureaux ou de temps d'échanges avec les partenaires institutionnels.

Le D.O.O contient les règles qui s'appliquent aux PLU(i) dans un rapport de compatibilité. Le Programme d'actions est facultatif, il peut contenir des actions mettant en œuvre des orientations du P.A.S et des règles du D.O.O.

La validation de ces pièces par le comité syndical est envisagée à l'automne 2024. La phase d'enquête publique permettra le recueil des remarques sur ces documents réglementaires.

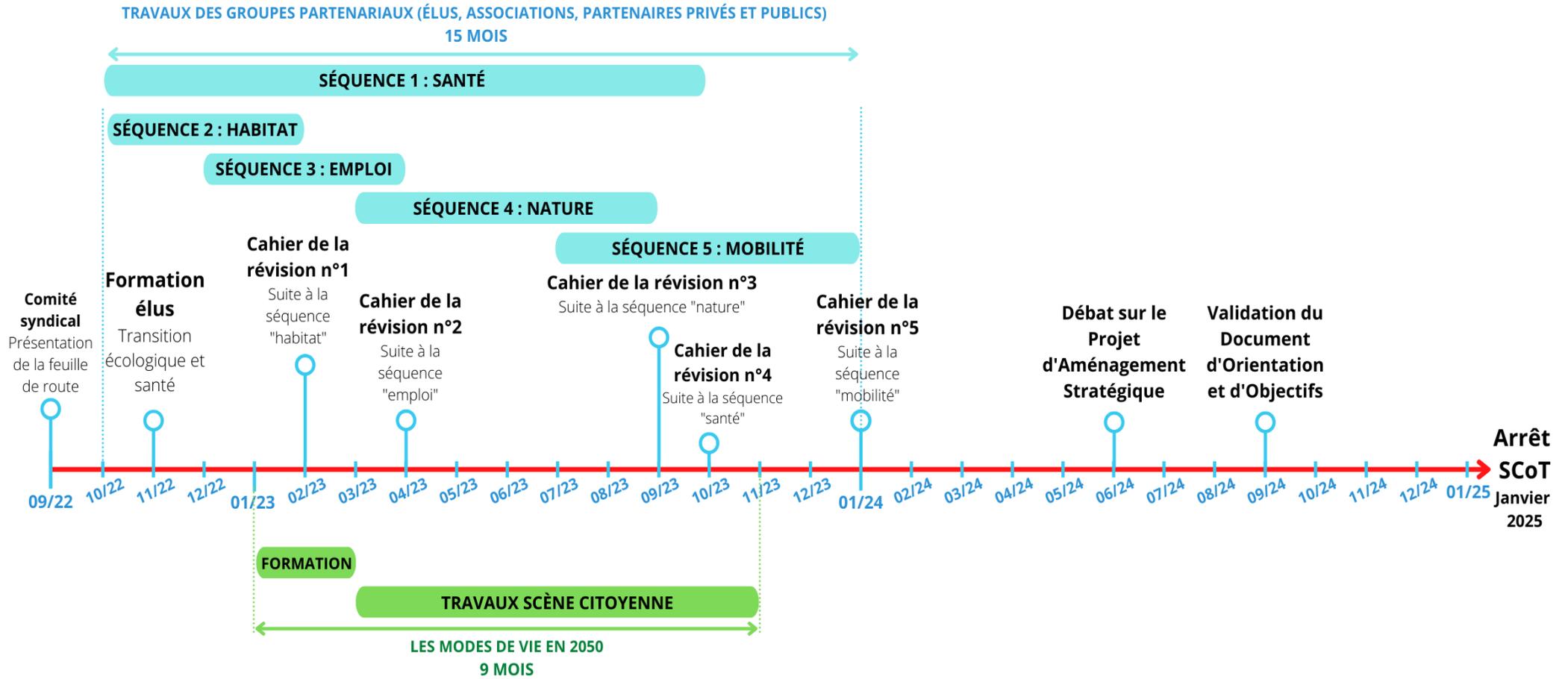
Annexes composant le SCoT

Les annexes composant le SCoT sont des éléments clés pour la compréhension du SCoT et sa mise en œuvre. Elles comprennent notamment le Rapport de Présentation, constitué du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, de l'évaluation environnementale, de la justification des choix retenus, des indicateurs de suivi, etc.

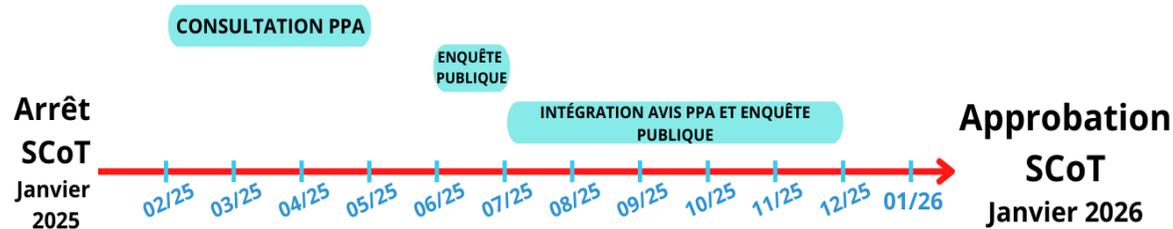
Elles seront construites de manière itérative tout au long de la révision. Le diagnostic sera notamment alimenté par la préparation des différentes séquences et de la scène citoyenne, mais également par les cahiers de la révision et le Livre Blanc. La production des indicateurs de suivi sera également réalisée tout au long de la révision au regard des choix politiques et validée lors des bureaux syndicaux d'arbitrage.

L'intégralité de ces pièces sera formalisée au cours de l'automne 2024 afin d'aboutir à l'arrêt du SCoT en janvier 2025. Afin de réaliser une version modernisée du SCoT, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle doit prendre une délibération spécifique.

Révision du SCoT 2022-2025



Révision du SCoT 2025-2026



VI. LE BUDGET PREVISIONNEL DE LA REVISION

La révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle est envisagée à hauteur d'un montant de 472 000€ à compter du 1^{er} septembre 2022.

	Coût envisagé
ATU (convention pluriannuelle 2023 – 2025)	- 150 000 €
Prestataires :	
- volet environnemental	- 70 000 €
- volet commercial	- 70 000 €
- scène citoyenne	- 90 000 €
- études ponctuelles (mobilité, etc.)	- 25 000 €
- projet prospectif et spatial	- 20 000 €
Assistance juridique	- 12 000 €
Frais intervenants ponctuels	- 5 000 €
Phase d'arrêt 2025	- 30 000 €



2050

OBJECTIF



Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
60 avenue Marcel DASSAULT
37206 TOURS Cedex 3
Tél : 02 47 80 11 68
c.martenot@tours-metropole.fr
www.scot-agglotours.fr